

ACTIVITES DU COMITE SCIENTIFIQUE

Priorités de travail du Comité scientifique et de ses groupes de travail

15.1 Le Comité scientifique identifie les trois domaines prioritaires sur lesquels il travaillera ces deux ou trois prochaines années : la gestion de la pêcherie de krill par retour d'informations, l'évaluation des pêcheries de légine (principalement dans les pêcheries exploratoires) et les AMP. Il établit un calendrier dans le cadre duquel il traitera les questions relatives à ces tâches prioritaires (y compris celles mentionnées dans le rapport du CEP) et assigne les tâches aux différents groupes de travail (tableau 7).

15.2 Le Comité scientifique estime que, comme le rôle du TASO *ad hoc* a évolué pour devenir le comité de révision de la procédure d'accréditation, il n'est plus nécessaire que ce groupe se réunisse régulièrement. Toutefois, le Comité scientifique note qu'il reste encore à faire pour établir les attributions de ce comité de révision et donner des directives sur l'application de la procédure d'accréditation et qu'à cette fin, il faudra engager une concertation avec le président du Comité scientifique et celui du SCIC. Il continuera à examiner les travaux du TASO et pourra lui demander de se réunir en fonction des besoins.

15.3 En examinant le tableau 7, le Comité scientifique offre les clarifications suivantes :

- i) le SG-ASAM pourrait devoir se réunir en 2012 pour formuler des avis sur le traitement des données acoustiques des campagnes d'évaluation menées par des navires de pêche commerciale au krill ;
- ii) le suivi des captures de la pêcherie de krill devrait prendre en considération la mortalité après échappement et l'estimation du poids vif.

15.4 Le Comité scientifique note que les autres travaux sur les VME mentionnés au paragraphe 9.37 de l'annexe 8 seront effectués en 2012.

Renforcement des capacités et partage de la charge de travail

15.5 Le président du Comité scientifique fait le point sur les travaux réalisés par le *groupe de correspondance ad hoc chargé d'envisager les possibilités de renforcement des capacités scientifiques du SC-CAMLR en soutien de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIX/BG/5)* et remercie tous les Membres qui y ont participé, que ce soit par correspondance, téléconférence ou réunions.

15.6 Le Comité scientifique reconnaît les progrès réalisés dans l'examen du renforcement des capacités (voir paragraphes 15.9 à 15.12) et estime qu'en 2011, le groupe *ad hoc* devrait continuer à mettre l'accent sur le deuxième point de son programme (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 10.23), à savoir l'obtention de ressources et la réalisation d'activités scientifiques, par des programmes sur le terrain notamment, qui permettent de formuler des avis à l'intention de la Commission. Pour faciliter ces discussions, le secrétariat a été chargé de rédiger un document de discussion sur la procédure de prélèvement, de sélection et de lecture de l'âge des otolithes de légine des pêcheries exploratoires. Le Comité scientifique demande également au WG-EMM d'envisager les exigences probables du traitement et de l'analyse systématiques des données acoustiques des campagnes d'évaluation menées par des navires

pêchant le krill, et précise que l'avis et l'expérience de la Norvège constitueront une part importante des débats.

15.7 E. Barrera-Oro rappelle que le Comité scientifique a examiné le suivi à long terme des populations de poissons dans la sous-zone 48.1 d'où il ressortait que *Notothenia rossii* donnait des signes de récupération après avoir été gravement surexploité dans la région vers la fin des années 1970 (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphes 4.134 et 4.135). À la lumière de ces résultats et pour tenir compte de l'échelle locale du programme de recherche en cours, l'Argentine propose de mettre en place un programme de suivi régional pour contrôler les tendances des populations de poissons côtiers dans la sous-zone 48.1. Plusieurs Membres pourraient y participer par le biais de programmes de recherche dans cette région, car les recherches concernées ne nécessitent qu'un équipement d'échantillonnage simple (filets maillants/trémails côtiers). De plus, il a été démontré que cette recherche compléterait les résultats de l'échantillonnage des poissons au large des îles Shetland du Sud en raison du cycle vital côtier/au large des espèces concernées qui sont exploitées commercialement.

15.8 Le Comité scientifique se félicite de l'offre de l'Argentine qui propose de coordonner la création de protocoles standards d'échantillonnage et de déclaration pour les campagnes d'évaluation au trémail dans la sous-zone 48.1. Les Membres qui pourraient contribuer à ce programme sont encouragés à entrer en rapport avec E. Barrera-Oro.

15.9 Le président du Comité scientifique note que des progrès remarquables ont été réalisés en matière de partage des tâches, notamment :

- i) les campagnes d'évaluation du krill et les expériences de mortalité après échappement effectuées par la Norvège (paragraphe 3.23) ;
- ii) le soutien apporté par l'Allemagne et l'Argentine aux campagnes d'évaluation du krill dans les sous-zones 48.1 et 48.2 (paragraphes 3.25 et 3.26) ;
- iii) la campagne d'évaluation au filet maillant/trémail que mènera l'Argentine dans la sous-zone 48.1 (paragraphe 15.7) ;
- iv) l'offre de la Nouvelle-Zélande d'organiser une formation à l'utilisation de CASAL (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 10.20 i)).

Programme de bourse scientifique de la CCAMLR

15.10 Le président du Comité scientifique présente le document SC-CAMLR-XXIX/9 exposant les conclusions qui se sont dégagées des discussions intersessionnelles du *groupe de correspondance ad hoc chargé d'envisager les possibilités de renforcement des capacités scientifiques du SC-CAMLR en soutien de la CCAMLR* à l'égard de la mise en place du programme de bourse scientifique de la CCAMLR.

15.11 Le Comité scientifique approuve les termes du programme de bourse de l'annexe 9 dont il précise que l'objectif est de concourir au renforcement des capacités au sein de la communauté scientifique de la CCAMLR et de contribuer à garantir une forte présence et une participation régulière de scientifiques de tous les Membres, ainsi que l'émission d'avis scientifiques concordants et de haute qualité par le Comité scientifique.

15.12 Le Comité scientifique estime qu'il serait bon de procéder à un bilan dans cinq ans pour évaluer la performance du programme. Il ajoute qu'alors que ce programme devrait être financé par le Fonds spécial de renforcement des capacités scientifiques générales, à long terme, il dépendra des fonds supplémentaires que pourront y apporter la Commission et les Membres.

15.13 Le Comité scientifique exprime sa gratitude au président du Comité scientifique d'avoir si bien su mener le groupe *ad hoc* et d'avoir présenté avec clarté un document clair sur le système.

Activités de la période d'intersession de 2010/11

15.14 Le Comité scientifique déclare que les réunions suivantes auront lieu pendant la période d'intersession de 2010/11 :

- WG-SAM (Busan, République de Corée, du 11 au 15 juillet 2011) (coresponsables, A. Constable et C. Jones) ;
- WG-EMM (Busan, République de Corée, du 11 au 22 juillet 2011) (responsable, G. Watters) ;
- Atelier sur les aires marines protégées (Brest, France, du 29 août au 2 septembre 2011) (coresponsables, P. Penhale et P. Koubbi) ;
- WG-IMAF au siège de la CCAMLR, Hobart, Australie, du 10 au 14 octobre 2011 (responsable, Kim Rivera (États-Unis)) ;
- WG-FSA au siège de la CCAMLR, Hobart, Australie, du 10 au 21 octobre 2011 (responsable, C. Jones).

15.15 Le Comité scientifique approuve le calendrier donné au paragraphe 15.14 et fait part de ses remerciements à la République de Corée et à la France pour avoir offert d'accueillir des réunions pendant la période d'intersession.

Invitation des observateurs à la prochaine réunion

15.16 Le Comité scientifique déclare que tous les observateurs invités à la réunion de 2010 seront conviés à participer à la XXX^e réunion du Comité scientifique.

15.17 À la demande du secrétariat, le Comité scientifique accepte d'amender la règle 21 de son Règlement intérieur afin de clarifier le délai dont disposent les Membres pour donner suite à une recommandation émise par le président du Comité scientifique sur la participation d'un observateur qui n'aurait pas été envisagée à la réunion précédente du Comité scientifique aux termes de la règle 21 a). Les amendements sont indiqués en caractères gras :

RÈGLE 21

- a) Le président peut, lorsqu'il prépare avec le secrétaire exécutif l'ordre du jour préliminaire d'une réunion du Comité scientifique, attirer l'attention des Membres du Comité scientifique sur le fait que, à son avis, le travail du Comité scientifique serait facilité par la présence, à sa prochaine réunion, d'un observateur, ainsi qu'il est stipulé à la règle 19, invitation qui n'avait pas été envisagée au cours de la réunion précédente. Le Secrétaire exécutif en informe les Membres du Comité scientifique lorsqu'il leur transmet l'ordre du jour préliminaire aux termes de la règle 5 ;
- b) À moins qu'un Membre du Comité ne s'oppose à la participation d'un observateur dans les 65 jours précédant la prochaine réunion, le secrétaire exécutif adresse à cet observateur une invitation à assister à la prochaine réunion du Comité scientifique. **Le Secrétaire exécutif en informe les Membres du Comité scientifique lorsqu'il leur transmet l'ordre du jour provisoire en vertu de la règle 7.** L'opposition d'un Membre du Comité conformément à cette règle est prise en considération au début de la réunion suivante du Comité.

Invitation des observateurs aux réunions des groupes de travail

15.18 Suite à une proposition avancée par les États-Unis, le Comité scientifique se penche sur la possibilité d'inviter des observateurs aux réunions de ses groupes de travail subsidiaires. Reconnaissant que leur présence pourrait accroître l'expertise dans les groupes de travail, il considère qu'un mécanisme clair devrait être mis en place pour permettre leur participation.

15.19 Le responsable du WG-EMM propose de mener une discussion pendant la période d'intersession sur un mécanisme qui permettrait de faciliter la participation des observateurs aux groupes de travail et s'engage à soumettre cette proposition au Comité scientifique en 2011. Le Comité scientifique note que les questions ci-dessous, entre autres, devraient être examinées :

- des dispositions prévoyant que les observateurs n'assistent pas à certaines parties de la réunion ;
- la confidentialité des données ;
- la préparation d'avis de gestion à l'intention du Comité scientifique.

Invitation d'experts aux réunions des groupes de travail

15.20 Le Comité scientifique considère que, lorsque les experts sont sélectionnés, ils devraient être invités aux groupes de travail et sous-groupes après consultation des responsables de ces réunions et le secrétariat sur les questions de budget.